

(Suite.)

Mr. Fergusson a parlé ensuite au nom d'une partie de ses compatriotes du Haut-Canada, dont les droits ont été lésés, a-t-il dit, à l'occasion de la visite du Prince de Galles en Canada, et il a fait retomber sur le ministère cette lésion de leurs droits et le mécontentement qui en est résulté dans le Haut-Canada. Ainsi Mr. Fergusson s'est constitué le défenseur des Orangistes, et il veut qu'on exprime leur mécontentement contre le gouvernement dans la réponse du discours du Trône. MM. Gowan Sicotte et Loranger ont aussi tenu le ministère responsable de ce qui s'est passé en Canada à l'occasion de la visite du Prince de Galles. Ils ont surtout insisté sur ce point, que le duc de New-Castle en amenant le Prince de Galles en Canada, devait être soumis à l'autorité du ministère canadien et même à nos tribunaux. M. Cartier a défendu le gouvernement, et fait remarquer aux membres présents, que le duc de New-Castle était ministre du parlement impérial, qu'il portait avec lui sa responsabilité ministérielle en Canada comme en Angleterre, et qu'enfin, étant pair du Royaume-Uni, il ne peut être jugé que par ses pairs à la Chambre Haute dont il fait partie en Angleterre.

A la suite de ces explications, la chambre s'est prononcée contre la proposition de M. Fergusson. Cette première discussion a donné lieu à des déclarations de principes auxquelles on ne s'attendait pas. C'est ainsi que M. Huot s'est formellement déclaré pour l'administration actuelle, lui que sa conduite passée tenait dans les rangs de l'opposition.

M. Fergusson, battu une première fois, est revenu à la charge. Il veut qu'on exprime dans l'adresse le regret qu'éprouvent les Haut-Canadiens de voir que le discours du Trône ne fait aucune mention du recensement des deux Canadas; Car suivant lui, le résultat du recensement devra mettre fin à une question débattue depuis bien longtemps, la question de la représentation basée sur la population, et l'orateur fit une assez longue tirade sur ce sujet. Plusieurs autres membres en firent autant, et quoique ce ne fut pas le sujet principal, la question de la représentation basée sur la population fut cependant traitée longuement. C'est M. Foley, membre de l'opposition, qui s'est montré le plus chaud partisan de ce principe de son parti. Le résultat de cette question a montré que le ministère n'a pas changé de politique, et qu'il est toujours opposé à la représentation basée sur la population, quoiqu'il ait été accusé du contraire en pleine chambre.

M. Cartier a démontré, les papiers en mains, que lui et son collègue M. McDonald n'ont jamais voté pour ce principe: pour lui il ne sacrifiera jamais les intérêts des Bas-Canadiens et ne consentira point à la destruction de leur égalité dans le parlement. Ces déclarations ont fait plaisir au parti ministériel Bas-Canadien qui doutait de la sincérité de son chef.

Les membres de l'opposition ont montré, depuis l'ouverture des chambres, et à propos surtout de cette question, que la bonne intelligence ne règne pas au milieu d'eux, et qu'ils ne sont pas tous d'accord sur leur programme politique. C'est ainsi que M. Standfield McDonald ne partage pas les sentiments de MM. Foley et Fergusson sur la représentation basée sur la population. On s'aperçoit aisément que l'absence de M. Brown nuit à son parti. La deuxième proposition de M. Fergusson a été rejetée comme la première.

La dernière proposition à l'adresse a été faite par Mr. Sanfield McDonald. Il voudrait exprimer au gouverneur que le ministère devrait réunir la majorité des représentants des deux sections de la province, pour leur mutuel bonheur; qu'il ne l'a pas à présent et qu'il gouverne par conséquent le Canada avec une majorité Bas-Canadienne seulement. Les intérêts du Haut-Canada sont donc sacrifiés: c'est pour cela qu'il n'a pas confiance dans l'administration actuelle qui veut, suivant lui, rester à tout prix au pouvoir et envahir de plus en plus, par son obstination à garder les rênes du commandement, les dissensions de la province supérieure. L'honorable membre ajoute ensuite que ce principe, s'il n'a pas été sanctionné par un vote de la chambre, a du moins été la règle de conduite de tous les ministères depuis l'union des Canadas: tous les ministères en effet ont résigné, a-t-il dit, quand ils n'ont plus été soutenus par la double majorité des représentants du pays. On sait que M. McDonald est l'ami constant de la double majorité qu'il défend avec une grande énergie. Plusieurs membres, entre autres MM. Dorion, Sicotte et Drummond ont parlé à la suite, et ont aussi exprimé qu'ils n'ont pas confiance dans l'administration actuelle. Mais comme ce n'était pas le temps de présenter un vote de non-confiance, tous ces flots d'éloquence ont été perdus.

Les membres du parti ministériel se sont donc contentés de répondre au principe de la double majorité, et d'y opposer leurs objections qui se réduisent à une seule: l'impossibilité de sa mise en pratique. Tout ministère en effet serait insoutenable avec ce principe, car il n'y a presque pas de mesure législative si sage et proposée par le ministère le plus

concevant du monde, qui puisse rencontrer l'assentiment de la majorité des membres, dans les deux sections de la province, et dès lors une partie de la représentation serait en droit de faire résigner le ministère; ce qui amènerait un nouveau cabinet à chaque différence d'opinion des membres du Haut et du Bas-Canada. Or l'on sait combien il est difficile de les faire accorder sur la moindre proposition: le ministère actuel ne pourra donc agréer que ce principe soit admis.

Les efforts de l'opposition n'ont donc pas été couronnés de succès: aucun n'a réussi, et l'adresse a été enfin acceptée, comme nous l'avons déjà dit. Le vote final de la chambre a donné une forte majorité au ministère.

Une affaire de haute importance est maintenant soumise à la considération du Conseil Législatif. C'est la requête inattendue de Mr. Dubord qui y a donné lieu. Mr. Dubord veut représenter la division Stadacona au conseil législatif et il a demandé son siège à l'honorable chambre: on sait que ce Monsieur n'est pas l'élu du peuple, puisque ses deux compétiteurs, MM. Huot et Barthe ont été plus heureux que lui; mais comme ils n'ont pu accepter la place, l'honneur, dit-il, lui en revient. La chambre Haute aura donc à se prononcer sur ce cas singulier d'élection: elle décidera si Mr. Dubord doit avoir le siège qu'il demande, ou si les habitants de la division Stadacona pourront envoyer à la législature un membre de leur choix. Le jugement de la Chambre-Haute règlera bien des difficultés sur la validité des élections.

La CINQUIÈME livraison du

QUANSONNIER

DES COLLEGES

MISEN MUSIQUE

est en vente au Bureau de l'Abeille et chez quelques libraires.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse M. A. Thérien
A Notre Dame de Levy . . . M. E. Clément
A la Petite-Salle M. L. Langis.
Chez les Externes . . . MM. { P. Doherty.
 { Chs. Baillargeon.
GEORGES ROY, Gérant.